

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 22 avril 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement de l'assemblée tenue le 6 avril 2009 et à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

DEPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2008

Les états financiers pour l'exercice 2008 ont été préparés par la Firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher C.A. et présentés aux membres du Conseil par madame Josée Laflamme qui en donne les grandes lignes, présente un résumé et répond aux questions.

- **2248 – 2009** – États financiers 2008 – Dépôt, présentations et acceptation;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte les états financiers pour l'exercice 2008 tels que soumis par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher C.A. Inc. lesquels indiquent des revenus de \$4,096,8963.00, des dépenses incluant les affectations au montant de \$4, 103,022.00 pour un excédent des dépenses sur les revenus de \$6,126.00 absorbé par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ

- **2249 – 2009** – Village-Relais – Numérisation du logo;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité fasse numériser par « Enseignes A. Gagnon » le logo de Village-Relais pour autoriser l'apposition de vignettes sur les commerces, véhicules ou autres objets visant à en faire la promotion avec l'autorisation de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2250 – 2009 – Chambre de commerce et d'industrie des Sources** – Réflexion concernant le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à cet organisme;

Considérant que la Chambre de commerce et d'industrie des Sources s'est prononcé en faveur du projet d'Estrie-Enviropôle sans avoir mené de consultation officielle auprès de ses membres;

Considérant que la Chambre de Commerce et d'industrie des Sources n'a jamais invité ses membres à lui faire part de leur opinion à l'égard du projet Estrie-Enviropôle;

Considérant que le projet Estrie-Enviropôle est loin de faire l'unanimité voire même qu'il est loin de dégager un consensus majoritaire évident et qu'il n'y avait aucune urgence pour la Chambre de commerce et d'industrie des Sources de se prononcer sur le projet sans « tâter » le pouls de ses membres;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité réfléchisse à la pertinence de renouveler ou non son adhésion auprès de la Chambre de Commerce et d'industrie des Sources pour la prochaine année.

ADOPTÉ

- **2251 – 2009 – Nomination des vérificateurs** – Invitation à soumissionner;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité, avant de procéder à la nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2009, procède par voie d'invitation à soumissionner auprès des firmes :

- Pellerin, Aubert, Ramsay et Provencher de Victoriaville;
- Roy, Desrochers, Lambert de Victoriaville;
- Samson, Bélair/Deloitte & Touche Inc. de Drummondville;

Que cette invitation à soumissionner soit pour une période de 3 années à compter de l'exercice financier 2009;

Que la nomination des vérificateurs n'ait lieu qu'après l'ouverture des soumissions et de la transmission du résultat aux membres du Conseil.

ADOPTÉ

- **2252 – 2009 – Chemin Scotch Hill** – Réfection/reconstruction sur une longueur de 300 mètres +ou -;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité :

1° Autorise la réfection/reconstruction d'une partie du chemin Scotch Hill depuis la limite ouest de la propriété de Stéphane Rioux en direction ouest jusqu'à l'intersection formée par la jonction du chemin Scotch Hill et la ligne ouest de la propriété de Normand Grandmont; et

- 2° Que les argents servant à la réalisation de cette réfection/reconstruction soient prises à même la réserve de l'ancien Shipton au motif qu'elles servent à des « dépenses en immobilisations de voirie sur le territoire de l'ancienne municipalité de Shipton », le directeur général et secrétaire-trésorier étant autorisé d'effectuer les virements lorsque nécessaires pour acquitter les frais; et
- 3° Que le promoteur soit appelé à verser la somme de \$5,000.00 à titre de dépôt pour chacun des terrains susceptibles d'être vendus (+ ou - 3) suite à ces travaux somme qui lui sera remise à raison de \$5,000.00 suite à la construction d'une résidence sur chacun des terrains concernés.

Ont voté en faveur : Jean-Guy Dionne, Michel Plourde, Bernard Laroche et Yvon Therriault

Ont voté contre : Francine L. Girard et Germain Ducharme

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- **2253 – 2009 – Comité consultatif d'urbanisme** – Dérogation mineure – Recommandations relatives à la propriété du 1402 de la route 116;

Considérant l'avis public donné dans le journal Les Actualités et l'absence de représentations faites à la présente assemblée;

Considérant les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1° Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la propriété du 1402 de la route 116 à l'effet de reconnaître « conforme l'agrandissement de 1,5 mètres de la galerie située à 2,5 mètres de la ligne avant ainsi que sa « fermeture » ;
- 2° Autorise le directeur à l'urbanisme et au développement économique de procéder à l'émission du permis de rénovation/construction demandé.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**